

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
N° 1114/M.R.8

N 282 / M.R

E 624-5 24

Kigali, le 22 Mai 1928.

URGENT.

Copie P.I. à Monsieur le Commandant de la Compagnie du Ruanda-KIGALI
" " à Monsieur le Délégué du Résident à KIGALI.
" " " " " " à RUHENERI. ✓
" " " " " " à NYANZA.

RUHENERI
23924

Monsieur le Délégué,

Comme suite à votre lettre N° 96 du 16 courant, j'
l'honneur de vous faire remarquer que les patates douces, que vous vous
proposez d'envoyer à Kigali, seront vraisemblablement inutilisables à
leur arrivée.

Je vais m'informer des possibilité d'achat de pom-
mes de terres dans le Marangara. Mais je vous prie de tenir note d'envo-
yer cependant ce qu'il vous serait possible d'acheter.

Ainsi que je vous le demande par une autre lettre
de ce courrier, il y a lieu de suspendre les envois de vivres vers BUTARU
ce centre étant ravitaillé actuellement par l'Urundi.

Le maïs actuellement en magasin à Kabaya servira
utillement au ravitaillement de juillet de la Compagnie de Kigali.

3.300 KGS seraient nécessaires à cet effet, mais vous pouvez les stocker
et les expédier à la F.P. qu'entre le 20 & le 30 Juin.

Pour le Personnel civil de Kigali, il est nécessai-
que vous achetiez : 2 Tonnes de farine de sorgho - éleusine
et 5 Tonnes de pois et haricots.

La moitié de cette commande devrait être fournie en déans les 15 jours,
car le rationnement du personnel à Kigali n'est plus assuré que pour quel-
ques jours.

Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

Monsieur le Délégué du Résident

KABAYA.

S. Torelhan